



Ville de LORRAINE

APPEL D'OFFRES PUBLIC TP-2019-01

ENTRETIEN MÉNAGER

CLÔTURE : LE 26 février 2019, 11 H, Heure locale

La Ville souhaite recevoir des soumissions pour le projet cité en rubrique.

Des soumissions sous enveloppes scellées portant la mention :

**Appel d'offres numéro TP-2019-01
«ENTRETIEN MÉNAGER»**

et adressées comme suit :

**VILLE DE LORRAINE
A/S: MME SYLVIE TRAHAN, GREFFIÈRE
33, BOUL. DE GAULLE, LORRAINE, QC J6Z 3W9**

seront reçues à la réception de l'hôtel de ville **jusqu'à onze heures (11 h), le 26 février 2019.** Aucune soumission reçue après le délai ne sera acceptée et sera retournée au soumissionnaire sans être décachetée.

Les soumissions seront ouvertes publiquement à l'hôtel de ville, à l'adresse mentionnée ci-dessus, dès que possible après le délai fixé pour la réception des soumissions.

La Ville pourra également rejeter toute soumission ayant fait l'objet de pratiques anticoncurrentielles en vertu de la *Loi sur la concurrence* (L.R. 1985, ch. C-34).

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web : www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Ne seront considérées que les offres présentées sur les formulaires de soumission spécialement préparés à cette fin et remises en triple exemplaires dans des enveloppes scellées, identifiées avec le numéro de projet. Toute offre ne satisfaisant pas à l'une ou l'autre des conditions d'admissibilité et de conformité décrites au présent devis pourra être rejetée.

Pour être admissible à présenter une soumission, le soumissionnaire doit répondre aux critères suivants et fournir les documents spécifiés ci-dessous sans quoi sa proposition sera automatiquement rejetée :

- Un **dépôt de soumission** équivalant à **dix pourcent (10%) du montant total** de la première année de la soumission, sous forme de chèque visé, mandat ou traite bancaire émis par une institution financière et payable à l'ordre de la Ville de Lorraine. Le dépôt de soumission sera conservé à titre de cautionnement d'exécution et remis à la fin du contrat; **ou**

Un **cautionnement de soumission** correspondant à **dix pourcent (10%) du montant total** de la première année de la soumission, émis par une compagnie d'assurances ayant sa place d'affaires au Québec, valide pour quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions. Pour l'adjudicataire, ce **cautionnement de soumission** devra être converti en **cautionnement d'exécution**, renouvelable annuellement pour toute la durée du contrat.

- Tous les documents requis mentionnés à l'article 11 du cahier des charges générales.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des soumissions reçues, sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaire(s).

De plus, la Ville se réserve le droit de passer outre à tout défaut de conformité d'une soumission si cela ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires et d'octroyer le contrat en tout ou en partie.

Donné à Lorraine, le 7 février 2019.

Me Sylvie Trahan, avocate OMA
Directrice des Services juridiques et greffière